

# Inscriptions

## Inscriptions pédagogiques 2019 2020 :

**Licence d'histoire à distance** : télécharger les fiches d'inscriptions pédagogiques à renvoyer par mail avec **une capture d'écran de votre test de langue pour les nouveaux arrivants** (

<https://coursenligne.parisnanterre.fr/tpl/>)

[Licence 1 histoire à distance](#)

[Licence 2 histoire à distance](#)

[Licence 2 histoire-histoire de l'art à distance](#)

[Licence 3 histoire à distance](#)

[Licence 3 histoire-histoire de l'art à distance](#)

## UNE FORMATION DE L'UFR VOUS INTÉRESSE? VOICI LA DÉMARCHE À SUIVRE

### Candidatures :

**Pour toutes les candidatures en 1ère année d'études supérieures (Licence 1, DUT 1) :**

**Parcoursup remplace APB**(Admission Post Bac) Toutes les candidatures devront être déposées sur Parcoursup : <https://www.parcoursup.fr>.

Les étudiant.e.s inscrit.e.s à Paris Nanterre qui souhaitent se réorienter dans une autre mention de Licence 1ère année ou en DUT 1 l'année prochaine, candidateront également sur Parcoursup.

**Les candidatures en L2, L3, licences professionnelles, master 1 et master 2 se font sur la plateforme e-candidat. Les dates d'ouverture spécifiques à chaque formation sont en ligne sur la [page des inscriptions de l'université](#).**

#### ▶ 1. Prenez connaissance de nos formations dans la rubrique "Formations" de l'UFR

Vous pourrez alors, en cliquant sur la formation choisie, accéder à la fiche de formation, présentant la structure de la formation, les conditions d'admission, ainsi que les brochures de l'année.

Pour accéder à l'ensemble des formations de l'Université Paris Nanterre, vous devez vous rendre [sur cette page](#).

#### ▶ 2. Rendez-vous sur la rubrique "**S'inscrire**" du site institutionnel pour solliciter votre inscription

Cette étape est importante : elle vous permet de prendre connaissance de toutes les informations sur les procédures et les calendriers d'inscription, en vous aidant à déterminer votre profil exact (bachelier, ancien étudiant à Nanterre, réinscription, etc.) et la procédure adéquate. Il vous faut d'abord poser votre candidature, puis une fois votre autorisation accordée, effectuer votre inscription administrative (paiement des droits et obtention de votre carte d'étudiant), et enfin effectuer votre inscription pédagogique auprès du secrétariat de la formation concernée.

Aucune inscription administrative n'est réalisée à l'UFR.

#### ▶ 3. Soyez attentifs aux dates

Les inscriptions aux formations ne sont ouvertes que sur une période déterminée. Prenez bien connaissance de ces dates sur la fiche formation. Les dates d'inscription aux **filières générales** et aux filières sélectives sont consultables sur le site des inscriptions de l'université à la rubrique "[demande d'inscription](#)".

#### ▶ 4. N'attendez pas pour candidater !

N'attendez pas le dernier moment pour créer votre dossier et le transmettre. Le calendrier est contraint. Si vous hésitez, il vaut mieux transmettre votre dossier et obtenir votre autorisation d'inscription administrative, en attendant que vous versiez vos droits d'inscription.

▶ 5. Une fois votre inscription administrative (IA) effectuée, il faudra vous inscrire pédagogiquement (IP) auprès du [secrétariat de la formation](#)

▶ **Test en ligne pour le choix des langues**

d'une première inscription à l'Université Paris Nanterre merci de passer votre test de langue  
se <https://coursenligne.parisnanterre.fr/tp/>  
pour activer votre compte étudiant

Mis à jour le 06 novembre 2019

## ► Actualités Formation et Scolarité



[Rejoignez l'Université Paris Nanterre sur Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn](#)



[Univmobile : Téléchargez l'appli dès maintenant !](#)



[La CVEC : de nombreux avantages pour les étudiant-e-s à l'Université Paris Nanterre](#)



[Première version du Référentiel des compétences en français écrit finalisée](#)

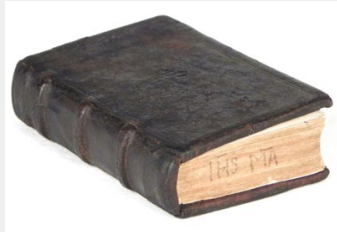


[Calendrier Parcoursup 2019/2020](#)

[Formations de secouristes](#)



1 septembre 2018 - 31 juillet 2020



**Livret de la licence de la philosophie**

9 avril 2019 - 5 avril 2020



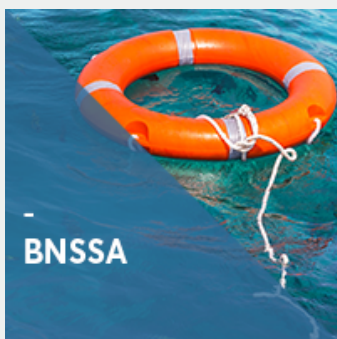
**Dates des sessions CLES 2019-2020**

17 juillet 2019 - 17 juillet 2020



**Étudiants étrangers : renouvellement du titre de séjour**

23 juillet 2019 - 31 août 2020



**BNSSA 2019/2020 - Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique**

2 septembre 2019 - 30 juin 2020